

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



*édito*

« La TA est une  
ressource  
importante pour la  
formation de nos  
futurs ostéopathes. »

« Notre école, l'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne, vous accueille à Rennes, sur le campus universitaire de Ker-Lann (Bruz). Elle forme les ostéopathes de demain. Votre ostéopathe !

En seulement 14 ans nous sommes devenus l'une des meilleures écoles d'ostéopathie en France. Nous participons à l'évolution de l'ostéopathie dans le milieu médical et scientifique à l'échelle européenne et internationale, en restant fidèles à notre première mission : former des ostéopathes responsables et compétents, capables de prendre en charge leurs patients en toute sécurité (et avec humilité, dans la connaissance de leurs propres limites), s'intégrant ainsi parmi les autres professionnels de santé pour une prise en charge efficace.

Un cursus de haut niveau en cinq années d'études, qui demande à nos étudiants de la rigueur, du travail, et de l'exigence. Valeurs que je partage en tant que fondatrice et directrice de l'Institut.

Car oui, **notre école est 100% bretonne et indépendante. Elle n'appartient à aucun groupe, et ne bénéficie pas d'aides financières de l'Etat** (formation rattachée au Ministère de la Santé). La taxe d'apprentissage reste une ressource importante pour la formation des étudiants. Vous pouvez nous aider !

# Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?

## La taxe d'apprentissage contribue au financement du matériel pédagogique.

L'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne est une école créée en 2010 grâce à des fonds privés. Chaque année, la taxe d'apprentissage constitue une ressource importante pour le développement pédagogique et scientifique de l'école.

Votre taxe d'apprentissage 2024 nous permettra de faire évoluer le matériel informatique avec des enjeux forts pour la formation pratique clinique : mise en place d'une connectique en salle de consultation pour retransmettre des séances d'ostéopathie filmées en classe / mise à jour du parc informatique au centre de consultations / projet d'achat d'écrans tactiles favorisant l'apprentissage de l'anatomie.

**L'IO-RB en quelques mots** : L'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne (IO-RB) est l'unique école d'ostéopathie post-bac de la région, agréée par le Ministère de la Santé et enregistrée au Rectorat de Rennes. L'IO-RB forme les ostéopathes suivant un cursus d'excellence reconnu bac+5.

**L'IO-RB en quelques dates** : Dès 2013, l'IO-RB se démarque et crée son unité de recherche et une clinique ostéopathique intégrée. Depuis 2016, une collaboration forte existe avec l'Université de Rennes par une convention de partenariat et l'accès au laboratoire universitaire Mouvement Sport Santé (M2S). En 2018, une convention de partenariat a été signée avec le Danang Hospital for Women and Children au Vietnam. En 2020, la création d'un pôle international au sein de l'établissement poursuit la dynamique initiée depuis 12 ans afin de favoriser les échanges dans le domaine de la formation et de la recherche en ostéopathie. En 2021, une collaboration a été signée avec l'Institut d'Enseignement de l'Ostéopathie du Québec. En 2023, l'IO-RB obtient la charte Erasmus+ et confirme son rayonnement européen, où l'ostéopathie est reconnue dans 13 pays.

## Bénéficiez d'un abonnement annuel gratuit au centre de consultations de l'école.

En versant votre solde de la taxe d'apprentissage à l'IO-RB, vous bénéficiez d'un **accès annuel à notre centre de consultations ostéopathiques pour l'ensemble de vos salariés et de leurs ayants-droit au tarif adhérent** (10 euros par consultation) et soutenez le développement de l'ostéopathie aux côtés des autres professions de santé à travers les projets mis en place par l'école. L'abonnement sera valable pour l'année scolaire 2024-2025. Vous recevrez le bulletin d'adhésion cet été.

Notre centre de consultations ostéopathiques est situé sur le Campus de Ker Lann à Bruz. Il est ouvert **du lundi au samedi, sur rendez-vous via Doctolib ou par téléphone au 02 99 57 23 96.**

Il permet aux étudiants ostéopathes d'acquérir une autonomie dans la pratique ostéopathique, à la clinique et à travers divers terrains de stages. Il vise aussi l'amélioration des protocoles des traitements d'ostéopathie appliqués à des programmes de recherche, en collaboration avec l'Université Rennes 2.



# Comment verser votre TA?

## Nous déclarer bénéficiaire sur le site Soltéa

Notre école est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage. Pour nous verser votre solde de la taxe d'apprentissage, vous devez consulter le site internet SOLTÉA (plateforme du solde de la taxe d'apprentissage administrée par la Caisse des Dépôts) puis vous connecter sur le « portail employeurs » pour nous trouver comme « établissement bénéficiaire ».



En tant qu'employeur, SOLTéA vous sera ouvert le 27 mai 2024. Pour y accéder, il est nécessaire de demander au préalable une habilitation sur la plateforme Net-entreprises.

En tant qu'établissement bénéficiaire, nous recevons votre versement à la rentrée (septembre 2024). Nous vous adressons ensuite un reçu libératoire justifiant le paiement.

## Nous trouver sur Soltéa :

- > Notre nom : Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne
- > Notre numéro de SIRET : 51273717200027
- > Notre code UAI : 0352818Y

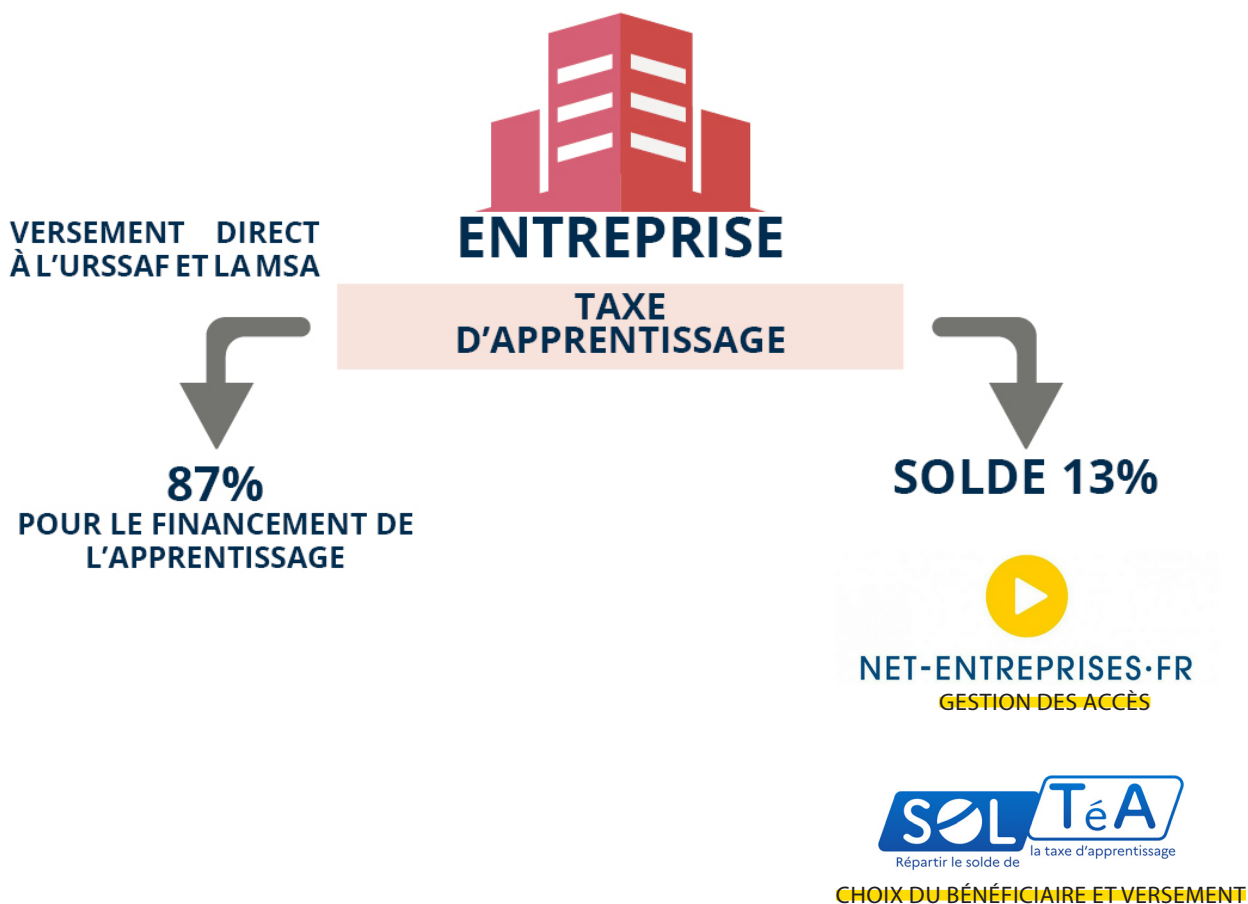
Pensez à demander au préalable une habilitation sur Net-entreprises !

## Calendrier Soltéa

La campagne 2024 de répartition du solde de la taxe d'apprentissage débutera le 27 mai 2024 et se terminera le 25 octobre 2024.



# les étapes à connaître :



Solde de la taxe d'apprentissage



2023 : les 3 étapes à connaître

## → CALCULER

le montant dû  
au titre de la masse  
salariale



## → DÉCLARER et PAYER

ce montant à l'Urssaf ou à  
la MSA via la DSN



## → RÉPARTIR

vers le ou les établissements  
d'enseignement, les organismes  
d'insertion ou d'orientation professionnelle  
de votre choix via la plateforme **SOLTéA**



# Promesse de versement 2024

Merci de nous retourner ce coupon rempli et signé pour le suivi du versement de votre taxe d'apprentissage .

N° DE SIRET : .....

RAISON SOCIALE DE VOTRE ENTREPRISE :

.....

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL.....VILLE :.....

TEL :.....

EMAIL:.....

RESPONSABLE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

.....

FONCTION :.....

Souhaite verser le solde de sa Taxe d'Apprentissage à l'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne (Bruz) soit :

.....euros

Merci de renvoyer ce document par mail à l'adresse [lardiere.j@io-rennes.fr](mailto:lardiere.j@io-rennes.fr)

ou par courrier à l'adresse suivante :

IO-RENNES-BRETAGNE

Campus Rennes Atalante Ker Lann - 50 Rue Blaise Pascal - 35170 Bruz

Etablissement privé d'enseignement supérieur : SSAH2122518S